

Image not found or type unknown



Fichier des services de police

Par **magnetar**, le **03/02/2009** à **22:15**

bonjour ,rnA ce jour je suis désireux de faire carrière dans la gendarmerie ou la police . Voilà 3 ans j'ai été entendu et seulement entendu comme témoin et de mon témoignage un procès-verbal a été fait !! Ma situation fut cataloguée de tendancieuse ...pas de tribunal ni aucune autre convocation . Plus de nouvelle jusqu'au jour ou je suis passé devant un gendarme recruteur qui m'a sorti la copie de ce pv et qui de fait bloque mon dossier pour rentrer dans ce secteur pro ...pas de cassier judiciaire !! rien de rien sauf ce pvquelle démarche dois-je faire et auprès de qui pour faire annulé ce pv qui est peut ete le fichier des services de police sans limitation d'age art 21 de la sécu intérieure de 18/03/03 ..merci pour vos conseils à venir !!